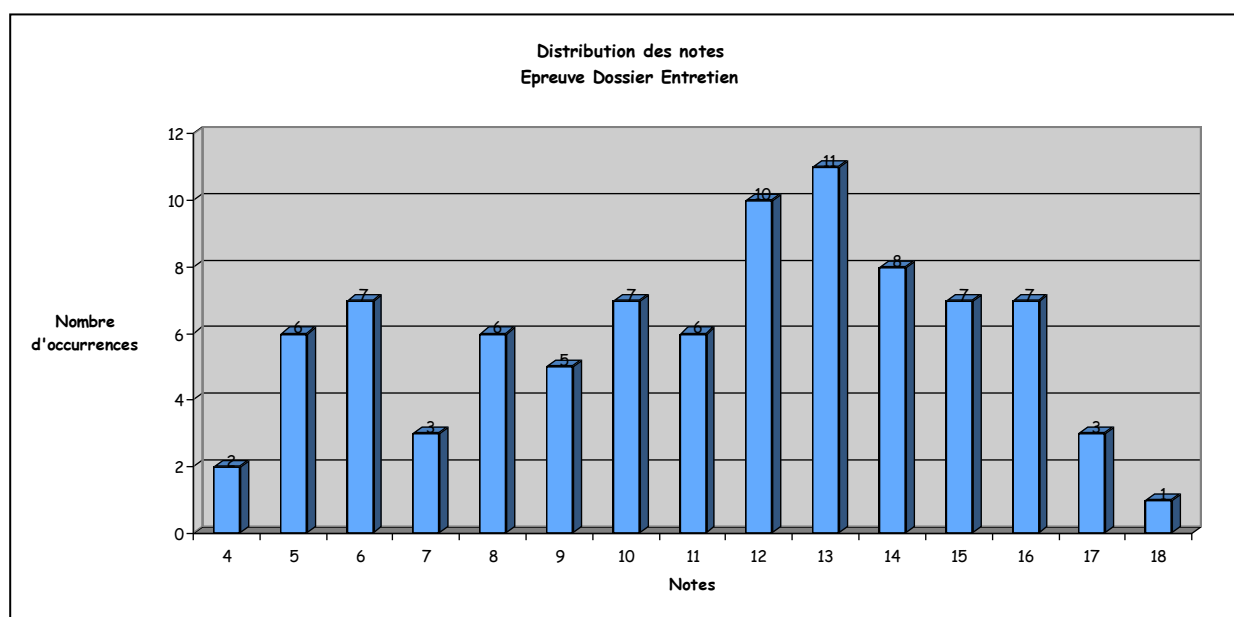


## Rapport épreuve Dossier-Entretien 2016

Les 105 candidats admissibles pour cette session 2016 correspondaient à un effectif supérieur à ceux de 2014 et 2015 (98 inscrits). Les absents étaient en revanche moins nombreux : 16 contre 31 en 2015. Pour les 89 présents, la moyenne s'élève à 11,13. Même en étant légèrement inférieure à celle de l'an passé (11,45), cela correspond à une des meilleures moyennes de ces quinze dernières années. Il en va de même pour la médiane qui se situe à 12 et demeure stable. L'écart-type est également presque inchangé : 3,67. Il était de 3,61 en 2015 ; 3,58 en 2014. Les notes s'échelonnent de 4 à 18. 27 % des notes sont inférieures ou égales à 8 ; 29 % sont supérieures ou égales à 14.

Leur distribution présente un aspect plutôt concentré autour du mode, égal à 13, comme l'illustre l'histogramme ci-après. En effet, cette valeur et les deux qui l'encadrent regroupent les deux tiers des notes attribuées. Le constat dressé lors de la précédente session concernant le resserrement de l'homogénéité des candidats s'est confirmé cette année. Le niveau d'ensemble des candidats était donc à la fois plus harmonieux mais aussi de meilleure qualité que les années antérieures à 2015. Les trois membres du jury s'accordaient à nouveau sur ce constat. Des variations s'observent toutefois selon les trois disciplines qui composent l'épreuve.



L'oral de Dossier-Entretien correspond à un exercice très significatif quant aux aptitudes à poursuivre des parcours d'excellence dans les disciplines des sciences sociales. L'esprit de l'épreuve requiert que les exposés des candidats mettent en relation raisonnements personnels, références à des travaux de sciences sociales, exemples et arguments des textes. Pour ce faire,

leurs présentations doivent trouver un équilibre entre lecture d'extraits (ni trop longs ni trop fréquents), connexion avec d'autres références, éléments de critiques. A travers la présentation et la discussion des dossiers proposés, il s'agit d'apprécier la clarté des différents exposés notamment à l'aune de la facilité à suivre les plans adoptés, mais aussi de vérifier l'acquisition d'un certain nombre de connaissances relatives au thème, et enfin d'observer des aptitudes de raisonnement *in situ*... parfois même lorsque les connaissances sont lacunaires.

Rappelons aussi ce que n'est pas l'épreuve en la distinguant d'autres modèles plus ou moins académiques. Il ne s'agit donc pas d'une note de synthèse, d'une question de cours, d'une lecture de morceaux choisis ou enfin d'une fable sociale fruit de l'imagination du candidat.

Les dossiers sont pour la plupart constitués de deux articles ou d'extraits d'ouvrages sur un même thème. Ils sont choisis par le jury en raison de l'intérêt qu'il y a à les confronter, à les faire dialoguer l'un avec l'autre.

L'oral de l'épreuve de Dossier-Entretien comporte deux temps. Le premier temps est consacré à l'exposé des candidats pendant une durée qui n'excède pas 30 minutes. La capacité des candidats à gérer le temps imparti fait pleinement partie des critères d'évaluation. Si un exposé de 25-26 minutes n'est pas réellement répréhensible, une prestation qui ne durerait que 20 minutes, voire moins, pénalise le candidat. Sur un autre registre, les exposés qui meublent en « parlant creux » ou en répétant à l'envi des éléments déjà présentés préalablement ne correspondent pas à une gestion satisfaisante des 30 minutes. En somme, il est inutile de meubler pour tenir le temps : mieux vaut moins mais mieux. Même si un exposé caractérisé par une gestion lacunaire du temps sera pénalisé, 24 minutes de propos pertinents et bien énoncés valent mieux que 30 minutes éprouvantes tant du fait de leur contenu que de leur forme orale. Un exposé bavard où il devient difficile de savoir ce dont il est question, où aucun élément précis n'est décelable accable le jury en général. Le profil plus économiste, ou plus sociologue ou historien, d'un candidat ne doit pas entraîner des distorsions trop fortes dans le traitement des dossiers au point de donner lieu à des tentatives de détournement des sujets dans le seul but de recycler les connaissances maîtrisées.

Deuxième temps : la prestation orale des candidats est suivie d'une séquence de 15 minutes environ consacrée aux questions du jury. Ces questions sont souvent inspirées par l'exposé du candidat et notées par les membres du jury au fil de sa prestation. Pour cette raison, il vaut mieux éviter de saupoudrer des références qui se révéleront purement cosmétiques au moment de la séance de questions. En d'autres termes, les candidats ne doivent pas se satisfaire de mots-clés, de noms d'auteurs lâchés.

S'agissant de ces questions posées aux candidats à l'issue de leurs exposés, rappelons que leur nature est variable. L'épreuve ne s'apparente pas à un oral sec avec des questions abruptes dans la mesure où elle mêle interrogations sur la méthodologie, la démarche proprement scientifique à l'œuvre dans les textes et vérifications plus ponctuelles de connaissances générales.

Ces questions peuvent donc être plutôt factuelles appelant des réponses précises et plus ou moins développées. Si la méconnaissance de certaines réponses est tout à fait pardonnable parce qu'il n'est pas attendu de candidats aussi jeunes un entendement omniscient dans les trois disciplines, l'absence de réponse ou certaines erreurs sont moins excusables sur des points relevant d'une culture élémentaire en sciences sociales. Lors de cette session, on a ainsi pu constater des méconnaissances ou confusions inquiétantes :

- \* La durée d'un mandat de député inconnue ;
- \* les Juifs amalgamés aux immigrés ;
- \* les accords de Matignon n'évoquant rien de précis ni d'exact à un candidat ;
- \* la réunification de la CGT et de la CGT-U non sue ;
- \* Jean Zay inconnu.

En complément, les questions posées peuvent aussi être plus ouvertes en ce sens qu'elles invitent davantage le candidat à réfléchir. C'est alors sa capacité à raisonner en mobilisant faits, méthodologies, théories qui est évaluée. Ces questions désarçonnent parfois les candidats alors qu'il s'agit simplement de les entendre déployer des argumentations en manifestant des qualités de clarté, de critique, de nuance et de précision.

On peut esquisser quelques éléments d'étalonnage de la notation en trois grands ensembles à l'intérieur desquels l'échelonnement des notes est lié à la maîtrise et à la pertinence des connaissances, à la clarté du plan et de l'argumentation, à la qualité des réponses lors de la séance de questions.

Les meilleurs exposés, dont l'évaluation est comprise entre 14 et 18, correspondaient à 26 candidats lors de cette session 2016. Si l'on effectue une immersion dans les catégories de discernement des membres du jury, ils correspondent aux caractéristiques suivantes qui sont agrégées plus ou moins exhaustivement :

- \* l'exposé est porteur d'une thèse permettant d'éclairer les éléments du dossier ;
- \* le candidat restitue bien le contenu du dossier, utilisant les éléments tels que les options méthodologiques [des commentaires pertinents concernant les limites d'un échantillonnage ont été particulièrement appréciés], les chiffres, l'iconographie, le paratexte en général. L'ensemble est compris dans la mesure où l'essentiel du propos a fait l'objet d'une appropriation et est rendu de manière synthétique avec justesse. Même lorsque les connaissances ne sont pas d'une précision extrême, la réflexion demeure pertinente. Sont appréciées les capacités à mobiliser raisonnements et connaissances à bon escient ;
- \* l'exposé est bien structuré. Les enjeux du dossier sont identifiés dès l'introduction et font l'objet d'une reprise au moment de la conclusion ;
- \* le candidat connaît les débats qui structurent les disciplines, les sensibilités et les espaces de publication qui les relaient.

Dans ces prestations, les connaissances sont variées et approfondies. Elles font l'objet de bonnes mises en perspective. En bref, le candidat connaît et comprend les questions abordées par le dossier.

Les exposés de niveau intermédiaire, dont l'évaluation est comprise entre 9 et 13, incluaient 39 prestations. Ils coïncident avec ces propriétés qui se combinent plus ou moins :

- \* des enjeux théoriques bien restitués mais avec des difficultés pour les connecter aux textes ;
- \* des difficultés à passer d'une culture livresque à des exemples concrets ancrés dans l'histoire ou des réalités sociales ;
- \* des exposés situés aux confins d'une dissertation de philosophie ;
- \* un déséquilibre entre la prestation lors de l'exposé et une séance de questions poussive. Il est toujours regrettable d'assister à un affaissement des candidats dans ce deuxième temps de l'épreuve faisant suite à une présentation augurant d'une compréhension tout à fait louable du dossier ;
- \* le candidat pose quelques bonnes questions mais apporte des réponses volontiers polémiques quelque peu maladroites ;
- \* les propos ont tendance à ne pas se renouveler, développent des explications simplificatrices, se satisfont d'approximations. La prestation « prend un peu l'eau » [*verbatim* du jury] ;
- \* il y a bien un souci de restitution des éléments du dossier mais il ne porte pas de véritable ligne d'analyse et l'approche demeure essentiellement descriptive.

C'est parmi ces exposés de niveau intermédiaire que peut s'observer une tendance à l'arrosage de références qui égare parfois l'auditoire et où s'égarer souvent les candidats qui sont incapables de les articuler à l'objet du dossier. Cet usage cosmétique des références n'est pas du meilleur effet.

Les exposés de faible niveau, dont l'évaluation est comprise entre 4 et 8, ont été le fait de 24 postulants. Ils cumulaient avec des fréquences variables les maladresses ci-après :

- \* une impossibilité de repérer un fil conducteur dans l'exposé ; conséquence : il est pénible à suivre. Le candidat ne prend pas soin d'explicitier les mécanismes à l'oeuvre dans les liens qu'il esquisse.
- \* des parties au contenu superficiel faites de restitutions hasardeuses des textes, voire d'incompréhensions de leur signification ;
- \* l'approfondissement de l'analyse demeure faible lorsque les candidats n'ont su que faire des textes du dossier... si ce n'est une paraphrase assez maladroite. Quelques pistes peuvent avoir été entrevues mais elles ne sont pas vraiment exploitées. Ce genre de difficultés se retrouvent généralement lors de la séance de questions qui suit les exposés ;
- \* l'utilisation d'expressions non maîtrisées ;
- \* un des supports du dossier a été laissé de côté ;

\* des candidats proposant des éléments d'analyse demeurant à un niveau stratosphérique se traduisant notamment par une incapacité à mobiliser des exemples ou d'en développer un quand le jury l'y invite ;

\* l'épreuve ne saurait être transformée en question de cours destinée à recycler des connaissances. C'est particulièrement perceptible lorsque le contenu du dossier est purement et simplement éludé. Ainsi, un candidat s'est-il dispensé de faire référence au contenu d'un dossier sur les statistiques publiques et la décision pour s'en détourner complètement en distillant un panorama, au demeurant fort singulier, de l'histoire de la pensée économique. L'ensemble étant porté par un plan tout simplement déconcertant, l'exposé est devenu impossible à suivre. La logique de l'épreuve doit se retrouver dans la forme des exposés en offrant un écho important aux textes du dossier ;

\* un exposé décousu fait d'une succession de remarques ponctuelles ;

\* des faiblesses dans le développement des réponses et la maîtrise des connaissances ;

\* une structure disproportionnée des exposés avec des parties ou des introductions surdimensionnées occasionnant des restrictions excessives du reste du propos (Exemple : une introduction ayant duré 13 minutes... ne laissant que 7 minutes pour traiter les deux dernières parties et la conclusion). Ces cas de gestion lacunaire du temps imparti deviennent un peu plus problématiques encore lorsque les candidats s'en rendent compte mais poursuivent comme s'ils avaient le temps. Plus gênant enfin : des réponses erronées aux questions qu'un candidat tente de « rejouer », voire de « négocier » alors que le temps d'interrogation est terminé. Un comportement plus élégant est attendu des candidats.

Dans ces prestations les moins bonnes, l'exercice est atrophié en un commentaire linéaire des textes. Rappelons qu'il importe de construire un exposé dont les parties ne se confondent pas avec le premier texte pour l'une et le second pour l'autre. Cette manière de faire correspond bien sûr à un ersatz très peu satisfaisant. Des parties d'exposé sans la moindre subdivision repérable n'aident pas à structurer une analyse. Elles sont perçues comme la marque d'une rigueur et d'un approfondissement insuffisants. Des réponses indigentes sont desservies par le faible souci accordé à l'expression ; elles ne mobilisent pas le vocabulaire des sciences sociales pour y substituer des banalités peu éloignées du sens commun ou des envolées journalistiques. Il est nettement préférable de faire des phrases plutôt que de lâcher des mots-clés sans les accompagner d'un travail d'analyse. De même, grandes circonlocutions et mots compliqués pour dire peu de choses judicieuses au final sont souvent la marque d'exposés assez creux.

## **Economie**

Note la plus basse : 04 ; Note la plus haute : 17 ; Moyenne : 11,23

Les 30 prestations portant sur les dossiers d'économie ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 04 à 17. Avec 11,23 sur 20, la moyenne des notes est supérieure à celle de l'année précédente (rappel : 11 en 2015 ; 10,46 en 2014, 11,32 en 2013). La dispersion des résultats s'est, elle, accentuée : l'écart-type est de 3,73 (rappel : 3,67 en 2015 ; 3,45 en 2014 ; 2,84 en 2013).

Les sujets de dossiers en économie proposés en 2016 portaient cette année encore sur des thèmes variés, assez souvent en prise avec l'actualité (« La réduction de la dette publique : un impératif ? », « Réforme du droit social et marché du travail », « Quel financement pour l'université », « L'évolution des formes de travail en question »,...), relatifs à des questions majeures en économie (« Quelle couverture du risque chômage ? », « La discrimination à l'embauche ? », « Au-delà du PIB »,...) ou invitant à s'interroger sur la place de l'économie par rapport aux autres sciences sociales (« Les frontières de l'économie », « L'hétérodoxie en économie : bilan et perspectives »,...).

### **La place du genre en économie**

Talahite (Fatiha), « 1. Genre et théorie économique », *Regards croisés sur l'économie* 2014/2 (n°15), pp. 15-25. [extraits]

Delphy (Christine) et Skandalis (Daphné), « 2. L'économie féministe », *Regards croisés sur l'économie* 2014/2 (n° 15), pp. 29-41.

Grobon (Sébastien) et Salin (Frédéric), « Quel statut l'économie peut-elle donner aux différences comportementales entre les femmes et les hommes ? », *Regards croisés sur l'économie* 2014/2 (n° 15), pp. 42-50. [extraits]

### **La réduction de la dette publique : un impératif ?**

Duval (Julien), « 4. La dette publique, un problème politiquement construit ? », *Regards croisés sur l'économie* 2015/2 (n° 17), pp. 68-78. [extraits]

Espinoza (Raphaël A.) et al., « 5. Les gouvernements doivent-ils réduire la dette publique ? », *Regards croisés sur l'économie* 2015/2 (n° 17), pp. 89-99. [extraits]

Cusset (Pierre-Yves), « 9. Quels effets redistributifs de la dette publique ? », *Regards croisés sur l'économie* 2015/2 (n° 17), pp. 148-157. [extraits]

### **Institutions, marché et institutions du marché**

Didry (Claude) et Vincensini (Caroline), « Au-delà de la dichotomie marché-institutions : l'institutionnalisme de Douglass North face au défi de Karl Polanyi », *Revue Française de Socio-Économie*, 2010/1 n°5, pp. 206-222. [extraits]

Boyer (Robert), « Historiens et économistes face à l'émergence des institutions du marché », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2009/3 64e année, pp. 665-671 & 684-693. [extraits]

### **L'hétérodoxie en économie : bilan et perspectives**

Hoang-Ngoc (Liêm), « Où va l'hétérodoxie ? », *L'Homme et la société* 2008/4 (n° 170-171), pp. 195-199 & 202-213. [extraits]

Lee (Frederic S.), « Être ou ne pas être hétérodoxe : réponse argumentée aux détracteurs de l'hétérodoxie », *Revue Française de Socio-Économie* 2011/2 (n° 8), pp. 123-136. [extraits]

### **La mixité sociale à l'école est-elle possible et souhaitable ?**

Guyon (Nina), « 10. Mixité ou ségrégation : quelle école bénéficie le plus aux élèves ? », *Regards croisés sur l'économie* 2012/2 (n° 12), pp. 151-163. [extraits]

Fack (Gabrielle), Grenet (Julien), « 11. Peut-on accroître la mixité sociale à l'école ? », *Regards croisés sur l'économie* 2012/2 (n° 12), pp. 165-178 & 181. [extraits]

Gurgand (Marc), « 9. Que nous apprennent les expérimentations dans le domaine scolaire ? », *Regards croisés sur l'économie* 2012/2 (n° 12), pp. 143-144 & 146-150. [extraits]

### **Réforme du droit social et marché du travail**

Fretel (Anne), « Éditorial. La réforme du droit du travail : le nouvel impératif économique », *Revue Française de Socio-Économie* 2016/1 (n° 16), pp. 5-18.

Barthélémy (Jacques), Cette (Gilbert), « 10. Refonder le droit social par la négociation collective : que faire ? », *Regards croisés sur l'économie* 2013/1 (n° 13), pp. 194-209.

### **Quelle couverture du risque chômage ?**

Charlot (Olivier) et Decreuse (Bruno), « La couverture du risque chômage au regard de la situation familiale », *Revue d'économie politique*, 2010/6 Vol. 120, pp. 896-898 & 906-922. [extraits]

Landais (Camille), « 11. L'avenir de l'assurance-chômage en question... », *Regards croisés sur l'économie* 2013/1 (n° 13), pp. 214-226.

### **Règles et incitations**

Leclerc (Olivier), Sachs (Tatiana), « Gouverner par les incitations. La diffusion d'une logique incitative dans le droit du travail », *Revue Française de Socio-Économie* 2015/2 (Hors-série), p. 171-185.

Bertrand (Élodie) et Sigot (Nathalie), « L'intégration des règles et normes en économie » Une histoire officielle en question, *Revue économique*, 2014/2 Vol. 65, p. 215-224.

### **La discrimination à l'embauche**

Jacquemet (Nicolas), « 2. Discriminations à l'embauche : quelle ampleur, quelles solutions ? », *Regards croisés sur l'économie* 2013/1 (n° 13), pp. 49-63.

Fougère (Denis), Rathelot (Roland), Aeberhardt (Romain). « Commentaire: Les méthodes de testing permettent-elles d'identifier et de mesurer l'ampleur des discriminations ? », *Economie et statistique*, n°447, 2011. pp. 97-101.

Berson (Clémence), « Testing : la difficulté de l'interprétation de la discrimination à l'embauche », *Travail et Emploi*, 135 | 2013, pp. 27-37. [extraits]

### **Au-delà du PIB**

Jany-Catrice (Florence), Méda (Dominique), « Femmes et richesse : au-delà du PIB », *Travail, genre et sociétés* 2011/2 (n° 26), pp. 147-160. [extraits]

Thiry (Géraldine), Roman (Philippe), « L'indice de richesse inclusive : l'économie *mainstream* au-delà de ses limites, mais en deçà de la soutenabilité ? », *Revue Française de Socio-Économie*, 2016/1 (n° 16), pp. 235-245 & 247-251. [extraits]

#### **Quel financement pour l'université ?**

Gary-Bobo (Robert), Trannoy (Alain), « 10. La crise du financement des universités françaises. Impôt sur le revenu des anciens étudiants ou prêt à remboursement contingent ? », *Regards croisés sur l'économie* 2015/1 (n° 16), pp. 176-190 [extraits]

Moulin (Léonard), « 8. Quels sont les effets de l'introduction de frais d'inscription dans les universités ? Une approche théorique et empirique », *Regards croisés sur l'économie* 2015/1 (n°16), pp. 145-157. [extraits]

#### **Statistiques publiques et prises de décision**

Bruno (Isabelle), Défaire l'arbitraire des faits. De l'art de gouverner (et de résister) par les « données probantes », *Revue Française de Socio-Économie* 2015/2 (Hors-série), pp. 213-227.

Touchelay (Béatrice), « Éditorial. La statistique publique, des chiffres sans histoire ? », *Revue Française de Socio-Économie* 2013/2 (n° 12), pp. 5-14.

#### **Les frontières de l'économie**

Jany-Catrice (Florence) et Sobel (Richard), « Économie et (autres) sciences sociales : disciplines et indisciplines », *Revue Française de Socio-Économie*, 2014/1 n° 13, pp. 203-206.

Gautié (Jérôme), « L'économie à ses frontières (sociologie, psychologie). Quelques pistes », *Revue économique* 2007/4 (Vol. 58), pp. 927-939.

Vatin (François), « Quelles relations entre l'économie et la sociologie ? Le point de vue d'un transfuge ou d'un marrane », *Revue Française de Socio-Économie* 2014/1 (n° 13), pp. 241-247.

#### **L'évolution des formes de travail en question**

Pilmis (Olivier), « 15. L'intermittence, nouvelle norme du marché du travail ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2013/1 n° 13, pp. 278-291.

Segrestin (Blanche), « Subordonner le travail ou l'ordonner à un futur commun ? Pour de nouveaux contrats d'engagement dans l'entreprise », *Revue Française de Socio-Économie* 2015/2 (Hors-série), pp. 73-88.

#### **Chômage et politiques de l'emploi**

Le Clainche (Christine), « Les perceptions sur les causes du chômage et sur ses solutions : le cas de la France », *Revue de l'OFCE*, 2010/2 n°113, pp. 19-27 & 37-46. [extraits]

Erhel (Christine) *et al.*, « 8. Comment font les pays à faible taux de chômage ? Un bilan comparatif des politiques d'emploi », *Regards croisés sur l'économie* 2013/1 (n° 13), pp. 168-176.

De manière générale, le niveau moyen des candidats s'est encore élevé pour cette session 2016 (avec une médiane passant de 10/20 à 12/20 en comparaison avec la session 2015, retrouvant



ainsi son niveau de la session 2013). Un quart des candidats a une note inférieure ou égale à 08/20. En revanche, on constate que le nombre de très bons candidats (capables de mobiliser les documents autour d'une problématique claire et d'un plan ingénieux, tout en mettant ces derniers en perspective grâce aux apports des différentes sciences sociales en en prenant de la hauteur par rapport au dossier documentaire) a encore augmenté par rapport à l'année précédente (4 candidats ont eu la note de 15/20, 3 candidats la note de 16/20 et un autre la note de 17/20). Cette année, nous avons à nouveau constaté chez tous les candidats un réel effort pour problématiser et structurer les exposés ainsi que pour présenter et synthétiser dès l'introduction les enjeux des documents (même si leur contextualisation demeure encore largement perfectible). Et sur la forme, la gestion du temps entre les différentes parties (trois le plus souvent) a été plutôt variable, dans la mesure où un certain nombre de candidats dépassent les trente minutes imparties.

Cependant, cette année encore, nous observons quelques candidats proposant une réflexion prenant trop de distance par rapport au contenu du dossier documentaire, sans proposer une argumentation convaincante (ce fut notamment le cas sur les dossiers suivants : « La place du genre en économie », « Quel financement pour l'université » et « Statistiques publiques et prise de décision »). Comme mentionné dans les rapports précédents, les candidats gagneraient à partir davantage des articles proposés afin de structurer leur exposé.

Du côté des bonnes surprises, les candidats ont été cette année plus nombreux à utiliser le tableau pour illustrer leurs propos, qui plus est de manière pertinente pour la plupart, apportant ainsi une plus-value à leur exposé. De plus, un certain nombre suivent de près l'actualité récente (ce qui a pu être vérifié à l'occasion des sujets portant sur le marché du travail « Réforme du droit social et marché du travail » et « Règles et incitations »).

Enfin, excepté pour quelques rares candidats, la session des questions est plutôt décevante. Certains semblent se relâcher à l'issue d'un exposé plutôt réussi, et même parfois brillant, et d'autres ne parviennent pas à se rattraper à l'issue d'un exposé de qualité médiocre.

Point d'amélioration notable et remarqué, un plus grand nombre de candidats ont cette année su mettre en avant leurs qualités de réflexion et d'argumentation lors des questions ouvertes en présentant des raisonnements clairs et concis. Malgré cela, nous trouvons encore quelques candidats semblant « jouer la montre », profitant notamment des questions ouvertes pour dissenter parfois longuement sans répondre véritablement et précisément à la question posée.

## **Histoire**

Note la plus basse : 04 ; Note la plus haute : 18 ; Moyenne : 11,1 ; Médiane : 12 ; Mode 13

Les 30 présentations portant sur les dossiers d'histoire contemporaine ont donné lieu à des évaluations qui s'échelonnent de 04 à 18. Située à **11,1**, la moyenne des notes est légèrement supérieure à celles des années précédentes (rappel : 10,95 en 2014, 10,89 en 2013, 10,33 en 2012, 11 en 2011), sauf à celle de l'an dernier (12,1). La médiane se situe à 12 et le mode est à 13. L'on compte également, comme l'an dernier, peu de notes situées à la moyenne (trois notes à 09, une à 11 et trois à 10), le jury réussissant de manière nette encore cette année à utiliser toute la gamme des notations possibles. L'écart-type est de 3,3. La dispersion de 2016 s'explique pour une grande part par le petit nombre des plus mauvaises notes - avec néanmoins un 4/20, ce qui n'était pas intervenu en 2015 - et par un nombre relativement élevé de très bonnes notes, quoiqu'inférieur à celui de 2015 (7 notes à 14/20 et davantage, contre 10 l'an dernier)

Les sujets proposés dans les dossiers d'histoire en 2016 portaient comme les années précédentes sur des thèmes volontairement très variés, relatifs à des questions majeures de l'histoire d'un grand XX<sup>e</sup> siècle et ayant trait aux réalités économiques et sociales *lato sensu*, avec souvent des prolongements culturels, institutionnels et politiques - nationaux et internationaux : législation du travail (temps de travail, conventions collectives...), groupes sociaux ( migrants...), mouvements sociaux, inégalités, rationalisation industrielle, guerres mondiales et économie, syndicalisme, patronat et organisations patronales, politiques publiques, .... On y a adjoint cette année des dossiers issus d'ouvrages, de contributions, de chapitres ou d'articles parus très récemment et largement commentés, soit du fait de commémorations (les deux guerres mondiales), soit puisés chez des économistes (Piketty, Asselain, Cohen), des juristes (Guin), des sociologues (Didry, Jobert, Freyssinet) soucieux d'inscrire leurs travaux dans une histoire - plus ou moins - longue, afin de mieux faire saisir par les candidat-es les intersections entre les diverses sciences sociales.

### **La *pax americana* et le multilatéralisme après 1945**

Régine PERRON, *Histoire du multilatéralisme. L'utopie du siècle américain de 1918 à nos jours*, Paris, PUPS, 2014, pp. 88-103.

Jean-Charles ASSELAIN, *Histoire économique du XX<sup>e</sup> siècle*, T.2, Paris, Presses de Sciences Po/Dalloz, 1995, pp. 61-66.

### **Patronat et immigration au XX<sup>e</sup> siècle**

Manuela MARTINI, Paul-André ROSENTHAL, article « Les patrons et l'immigration », in Jean-Claude DAUMAS *et alii* (dir.), *Dictionnaire historique du patronat français*, Paris, Flammarion, 2010, pp. 903-908.

Anne-Sophie BRUNO, « Les acteurs de la sélection de la main-d'oeuvre immigrée en France au XX<sup>e</sup> siècle », in Jean-Pierre LE CROM (dir.), *Les acteurs de l'histoire du droit du travail*, Rennes, PUR, 2004, pp. 399-409.

### **Les nationalisations et le programme du CNR**

Claire ANDRIEU, « Le programme du CNR dans la dynamique de la construction de la nation résistante », *Histoire//Politique*, n° 24 sept-déc. 2014, pp. 1-14.

Jean-Charles ASSELAIN, article «Les nationalisations de la Libération», in Jean-Claude DAUMAS *et alii* (dir.), *Dictionnaire historique du patronat français*, Paris, Flammarion, 2010, pp. 1322-1326.

### **Autour de la loi de 1841**

Nicolas STOSKOPF, « La société industrielle de Mulhouse et le travail des enfants au XIX<sup>e</sup> siècle : une volonté de régulation économique ? », in Danièle FRABOULET, Pierre VERNUS (dir.), *Réguler l'économie. L'apport des organisations patronales. Europe. XIX-XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2016, pp. 17-36.

Yannik GUIN, « Au cœur du libéralisme : la loi du 22 mars 1841 relative au travail des enfants employés dans les manufactures, usines ou ateliers », in Jean-Pierre LE CROM (dir.), *Deux siècles de droit du travail. L'histoire par les lois*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1998, pp. 29-41

### **Patrons, patronats : définitions, constructions, représentations**

Jean-Claude DAUMAS, article « Patrons, patronat, les mots et les chiffres », in Jean-Claude DAUMAS *et alii* (dir.), *Dictionnaire historique du patronat français*, Paris, Flammarion, 2010, pp. 1237-1244.

Annette JOBERT, article « Patronat », in Antoine BEVORT *et alii* (dir.), *Dictionnaire du travail*, Paris, PUF, 2012, p.524-530.

### **Mobilisations et économies dans la Seconde Guerre mondiale**

Claire SANDERSON « Économie de guerre et mobilisation des esprits en Grande-Bretagne »,

Kenneth MOURÉ, « 'Les canons avant le beurre' : consommation et marchés civils en temps de guerre »,

in Alya AGLAN, Robert FRANK (dir.) *1937-1947. La guerre-monde*, Paris, Gallimard, Folio, 2015, t.II, pp. 1423-40 et pp. 1972-1986.

### **1936 et les conventions collectives**

Claude DIDRY, « La nouvelle jeunesse des conventions collectives : la loi du 24 juin 1936 », in Jean-Pierre LE CROM (dir.), *Deux siècles de droit du travail. L'histoire par les lois*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1998, pp. 129-139.

Annette JOBERT, article « Conventions collectives », in Antoine BEVORT *et alii* (dir.), *Dictionnaire du travail*, Paris, PUF, 2012, pp. 137-140.

### **Grande Guerre et mobilisation sociale**

Christophe CHARLE, « La crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande-Bretagne. 1900-1940. Essai d'histoire sociale comparée », pp. 274-277 & 284-288.

Jean-Louis ROBERT, « 1914-1920. La nation à l'épreuve du social », in Michel PIGENET, Danièle TARTAKOWSKY (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, la Découverte, 2012, pp. 259-269.

### **'Trente Glorieuses' ou 'Ravageuses' ?**

Préface de Daniel COHEN à la réédition de Jean FOURASTIÉ, *Les Trente Glorieuses ou la Révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Hachette, « Pluriel », 2004 (1<sup>ère</sup> édition, 1979), pp. I à X.

Christophe BONNEUIL, Stéphane FRIOUX, « Les 'Trente Ravageuses' ? L'impact environnemental et sanitaire des décennies de haute croissance », in Christophe BONNEUIL et alii, *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 2013, pp. 41-59.

### **Patronat, Occupation, gestion, collaboration**

Danièle FRABOULET, *Les entreprises sous l'Occupation. Le monde de la métallurgie à Saint-Denis*, Paris, CNRS Éditions, 1998, pp. 211-228.

Philippe VERHEYDE, article « L'Occupation », in Jean-Claude DAUMAS et alii (dir.), *Dictionnaire historique du patronat français*, Paris, Flammarion, 2010, pp. 1301-1307.

### **Impôts, inégalités, redistribution en France au XX<sup>e</sup> siècle**

Jean-Charles ASSELAIN, « Un siècle d'histoire fiscale de la France. Le mirage de l'impôt progressif sur le revenu »,

Thomas PIKETTY, « Fiscalité et redistribution sociale dans la France du XX<sup>e</sup> siècle », in *L'impôt en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CHEFF, 2006, pp. 341-347.

### **Autour du temps de travail**

Éric PEZET, « ...pratiques d'entreprises, négociation collective et formation de dispositifs de gouvernement des salariés par le temps de travail », in Patrick FRIDENSON, Bénédicte REYNAUD (dir.), *La France et le temps de travail (1814-2004)*, Paris, Odile Jacob, 2004, pp. 109-130.

Jacques FREYSSINET, « De la conquête de temps libre au temps pour soi ? », in Michel PIGENET, Danièle TARTAKOWSKY (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, la Découverte, 2012, pp. 597-606.

Les dossiers, cette année encore, n'ont - sauf quatre ou cinq cas - pas surpris les candidat-es, qui ont effectué des analyses souvent pertinentes, voire d'excellentes remarques replaçant les

articles, contributions ou chapitres au cœur de débats scientifiques, méthodologiques ou épistémologiques plus larges. Le niveau moyen des candidats, on l'a dit, a été plutôt plus élevé que celui des années 2011-2014. Comme l'année passée, un faible nombre (quatre) de candidat-es a obtenu une note inférieure à 08/20. Le nombre de très bons candidat-es, capables d'organiser de manière cohérente et explicite un commentaire rendant précisément compte des documents autour d'une problématique claire et d'un plan logique et équilibré - sans être artificiel -, est équivalent à celui de l'an dernier : un-e candidat-e a obtenu la note de 15/20, deux la note de 16/20, un-e la note de 17/20 et un autre la note de 18/20. Ce sont ces candidat-es qui ont réussi à mettre les éléments du dossier en perspective, grâce aux apports connus et explicités des différentes sciences sociales, et à manifester un véritable sens critique à l'égard des textes proposés dans le dossier documentaire. Les meilleur-es des candidat-es sont également ceux-celles qui ont précisé d'emblée quelle était la *nature* des textes proposés - ou ont éventuellement réussi à situer leurs auteurs - ainsi qu'à énoncer de manière synthétique dès l'introduction les idées principales des documents proposés.

Aucun exposé ne s'est trouvé cette année véritablement hors du sujet, ni dépourvu de connaissances élémentaires, à l'exception étonnante des déficiences constatées à propos des commentaires de textes relatifs à l'histoire des conventions collectives ou du temps de travail. On a pu se féliciter de l'existence chez les candidat-es d'une assez bonne maîtrise des grandes fluctuations économiques et sociales du XX<sup>e</sup> siècle. On n'a pas eu à déplorer d'exposé se contentant de paraphraser les documents, et nous avons pu apprécier chez la plupart des candidat-es un réel effort de réflexion critique, d'élaboration d'une problématique et d'une véritable organisation cohérente de la présentation, qui se traduit par le souci d'annoncer et de justifier un plan explicite et adapté au titre proposé pour le dossier. Signe, sans doute, que les attentes méthodologiques du jury pour cette épreuve, maintes fois explicitées dans les rapports annuels successifs, apparaissent, encore plus clairement que l'an dernier, désormais bien comprises.

Nombreu-ses sont les candidat(e)s à faire l'effort de présenter convenablement la *nature* exacte des documents et même de leurs auteur(e)s - lorsque c'était possible - et pour expliciter les enjeux scientifiques qui traversent le contenu des textes proposés. Nombre d'entre eux-elles, encore plus nettement qu'en 2015, ont pris soin dans une introduction digne de ce nom d'énoncer de manière synthétique les idées principales abordées par les textes. De surcroît, la préoccupation de la *contextualisation* quant à l'élaboration des documents a été assez bien respectée, même s'il demeure quelques lacunes dans ce domaine. La maîtrise technique de l'exposé, et en particulier celle du temps réparti entre les différentes parties (trois le plus souvent), elle a été plutôt bonne, mais certain-es candidat-es persistent de manière préjudiciable à ne pas utiliser les trente minutes disponibles. On note ici ou là encore quelques insuffisances d'organisation : un déséquilibre trop grand, un recoupement entre les différentes parties de l'exposé ou encore une partie artificielle dans le plan proposé.

Malgré les mises en garde formulées dans les rapports des années précédentes - certain-es candidat-es éprouvent encore des difficultés à apporter des réponses substantielles aux questions posées à l'issue de leur présentation et ne font parfois que redire les remarques formulées lors de l'exposé. Les candidat-es doivent s'attendre à ce qu'on les interroge sur des références, des citations, des ouvrages, des auteurs ou des concepts qu'il-elles ont employés au cours de l'exposé et à ne pas s'étonner qu'on déplore qu'ils ne puissent véritablement les développer ensuite. Ce type d'interrogation intervient d'ailleurs le plus souvent à propos de bons, voire de très bons exposés auxquels le jury souhaite accorder une très bonne note.

L'expression des candidat(e)s, souvent bien maîtrisée, manifeste toutefois encore quelques incertitudes. Outre les trop nombreuses répétitions, toujours préjudiciables à la qualité des exposés, on déplore parfois les difficultés éprouvées à employer un vocabulaire précis, adéquat et tout particulièrement à éviter en l'espèce *l'anachronisme historique*, en rappelant la terminologie exacte des acteur-rices contemporain-es lorsqu'il s'agit d'une période relativement ancienne (où les mêmes mots que ceux employés aujourd'hui étaient entendus avec un sens différent) ou, à l'inverse, en précisant le caractère récent et nouveau de tel terme ou de telle expression. On a en outre dû encore - même si cela se réduit par rapport aux années antérieures - regretter le fait que quelques exposés soient alourdis inutilement par des références sans grand rapport avec le sujet proposé et destinées seulement à étaler des connaissances générales. Il importe - redisons-le - avant tout développement de bien *définir, situer et délimiter* le domaine scientifique précis abordé par les auteur-es des textes proposés dans les dossiers.

Même de manière marginale, on doit regretter parfois la méconnaissance de concepts et de notions employées de manière inopportune ou encore l'ignorance de réalités économiques et sociales majeures, telles que les diverses institutions de la protection sociale ou les formes d'organisation -verticales ou horizontales - des syndicats professionnels, les grandes organisations économiques, sociales ou monétaires internationales, ou encore les grandes fluctuations monétaires et financières du XX<sup>e</sup> siècle. Certains acronymes ou événements, quoique cités lors de l'exposé, ne peuvent pas ensuite être correctement précisés. Même de manière peu fréquente, il demeure des difficultés pour *périodiser* et pour *contextualiser* des réalités économiques et sociales fondamentales, évoquées, mentionnées, citées ou analysées dans les textes proposés.

Parmi les meilleurs exposés, certain-es ont cru bon de réserver une place à une discussion sur les méthodes, les outils, les références et les concepts partagés par les différentes sciences sociales. Plusieurs candidat-es ont heureusement éprouvé le besoin - en plus grand nombre que les années antérieures - de s'interroger sur les types de *sources* utilisées par les historien-nes ou sur les contextes historiques de production des outils (notamment, mais pas seulement statistiques), des œuvres ou des concepts des économistes, des politistes, des juristes, des gestionnaires ou des sociologues. Enfin, parmi les meilleurs exposés, certain-es candidat-es n'ont

pas hésité, lorsque le sujet s'y prêtait, à apporter des vues critiques sur telle ou telle assertion d'un-e auteur-e, en replaçant ses propos dans les débats du moment.

## **Sociologie**

Les 29 prestations portant sur des dossiers de sociologie ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 5 à 17. La moyenne des notes est de 11,10 contre 11,2 en 2015 (10,82 en 2014). La dispersion des résultats est à un niveau stable - l'écart-type est de 3,62 - si on la compare à celle de l'an passé (3,77). La note médiane est 12. Ces résultats s'inscrivent dans la continuité de la qualité relevée lors de la précédente session. La teneur des exposés correspond globalement aux attentes du concours qui semblent convenablement assimilées par les candidats.

Les 12 dossiers de sociologie portaient sur des thèmes variés où se côtoyaient classiques, textes récents et un peu plus anciens. Nombre de sujets privilégiaient cette année une mise en perspective d'évolutions observables dans le traitement de questions sociologiques. Plusieurs dossiers combinaient en effet un texte très contemporain et un autre davantage daté.

### ***Contester : l'arme du boycott***

Hirschman (Albert O.), *Défection et prise de parole*, Fayard, Coll° « L'espace du politique », 1995, pp. 75-89 & 137 [Extraits].

Nyström (Ingrid), Vendramin (Patricia), *Le boycott*, Presses de Sciences Po, 2015, pp. 51-67.

### ***Le nationalisme politique***

Mauss (Marcel), « La nation et l'internationalisme », *In Oeuvres*, Tome 3, Minuit, Coll° « Le sens commun », 1969, pp. 626-634.

Anderson (Benedict), *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte, 1996, pp. 15-21 & 145-158 [Extraits].

### ***La stratification sociale au miroir de l'enseignement***

Prost (Antoine), *Education, société et politiques*, Seuil, Coll° « XX<sup>ème</sup> siècle », 1992, pp. 76-80 & 85-95 [Extraits].

Albouy (Valérie), Wanecq (Thomas), « Les inégalités d'accès aux grandes écoles », *Economie et statistique*, n° 361, 2003, pp. 27-33, 37-38 & 41-44 [Extraits].

### ***Frontières de classes***

Lautman (Jacques), « Où sont les classes d'antan ? » *In Mendras (Henri) (dir.), La sagesse et le désordre*, Paris, Gallimard, 1980, pp. 81-99.

Lebaron (Frédéric), « L'éternel retour du « retour des classes sociales » », *Revue Française de Socio-Economie*, 2012/2, n° 10, pp. 281-287.

### ***Usages de la génération en sciences sociales***

Cabanes (Bruno), « Génération du feu : aux origines d'une notion », *Revue historique*, 2007/1, n° 641, pp. 139-150.

Ihl (Olivier), « Socialisation et événements politiques », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 52, n° 2-3, avril 2002, pp. 125-131 & 138-143 [Extraits].

### ***La culture populaire***

Hoggart (Richard), *La culture du pauvre*, Minuit, Coll° « Le sens commun », 1970, pp. 117-140.

Thin (Daniel), *Quartiers populaires, l'école et les familles*, PUL, 1988, pp. 97-104.

### ***L'idéal (in)égalitaire***

Dubet (François), *La préférence pour l'inégalité*, Seuil, Coll° « La République des idées », 2014, pp. 15-38.

Estèbe (Philippe), *L'égalité des territoires. Une passion française*, P.U.F., Coll° « La ville en débat », 2015, pp. 21-28 & 32-39 [Extraits].

### ***Trajectoire française d'une spécialité : la sociologie de la santé***

Bungener (Martine), « La sociologie et les sciences sociales de la santé : émergence et installation d'un milieu de recherche multidisciplinaire », *In Paradeise* (Catherine), Demazière (Didier), Lorrain (Dominique) (dir.), *Les sociologies françaises. Héritages et perspectives 1960-2010*, P.U.R., 2015, pp. 483-494.

Castel (Patrick), « De la sociologie de l'action organisée à la sociologie de la santé. Développement et diversification des travaux sociologiques sur les questions de santé », *In Paradeise* (Catherine), Demazière (Didier), Lorrain (Dominique) (dir.), *Les sociologies françaises. Héritages et perspectives 1960-2010*, P.U.R., 2015, pp. 495-506.

### ***Sociologies de la mondialisation***

Dezalay (Yves), « Les courtiers de l'international. Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2004/1, n° 151-152, pp. 5-17 & 23-26 [Extraits]

Chabloz (Nadège), « Le malentendu. Les rencontres paradoxales du « tourisme solidaire » », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2007/5, n° 170, pp. 33-47.

### ***Le poids des corps***

Vigarello (Georges), *Les métamorphoses du gras. Histoire de l'obésité*, Seuil, 2010, pp. 279-295.

Vandebroeck (Dieter), « Distinctions charnelles. Obésité, corps de classe et violence symbolique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2015/3, n° 208, pp. 15-24 & 36-39 [Extraits].

### ***Nouvelles frontières du tourisme***

Rauch (André), *Vacances en France : de 1830 à nos jours*, Hachette, Coll° « La vie quotidienne », 1996, pp. 129-137.

Cousin (Saskia), Réau (Bertrand), *Sociologie du tourisme*, La Découverte, Coll° « Repères » 2009, pp. 55-73.

### ***Transfuges sociaux***



Pasquali (Paul), *Passer les frontières sociales. Comment les « filières d'élite » entrouvrent leurs portes*, Fayard, 2014, pp. 333-337 & 344-349 [Extraits].

Gruson (Pascale), de Saint-Martin (Monique), « Une reproduction brouillée », *In de Saint-Martin (Monique), Gheorgiu (Mihăi Dinu), Education et frontières sociales. Un grand bricolage*, Michalon, 2010, pp. 249-258.

Une analyse sommaire de la distribution des notes attribuées sur des dossiers de sociologie révèle que le nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 12 excède sensiblement celui de ceux dont l'évaluation ne dépasse pas 8 : 15 appartiennent au premier ensemble tandis que le second n'en compte que 8. En outre, les douze sujets proposés ont tous donné lieu à l'attribution d'au moins une note supérieure à 10.

Le constat d'une meilleure appropriation des exigences de l'épreuve est vraisemblablement lié à une lecture plus attentive des recommandations contenues dans les précédentes éditions des rapports du jury. Cet usage peut donc être cultivé tant il semble avoir porté ses fruits au cours des deux dernières sessions. Dans l'ensemble, les textes ont été bien utilisés, bien présentés, bien inscrits dans des problématiques de recherche.

Les bonnes prestations sur les dossiers de sociologie ont été celles qui permettaient de vérifier une bonne compréhension des textes et une capacité à les mettre en perspective en leur faisant dire davantage que ce qu'ils contiennent. Dans l'ordre, il fallait donc 1°) comprendre les textes ; 2°) les faire dialoguer entre eux et avec d'autres références.

En conséquence, il est souhaitable de partir des textes ! Pour ce faire, il peut être astucieux de prendre appui sur leurs conclusions, lorsqu'ils en contiennent. Il est bien entendu utile, sans demeurer « collé aux textes », de s'appuyer dessus, c'est-à-dire d'en restituer les idées, les thèses qu'ils portent, les méthodes, les références dans la perspective de les situer dans un ensemble de travaux et de les confronter. Ce faisant, les candidats sont davantage en mesure d'organiser leurs réponses, de développer une argumentation proposant des rapprochements avec d'autres travaux, d'illustrer au moyen d'exemples, de dégager des significations, des interprétations. L'imagination sociologique fait pleinement partie des qualités qu'on peut tester auprès des candidats en leur demandant par exemple d'envisager des interprétations possibles de situations concrètes à partir de modèles théoriques.

Le jury a particulièrement apprécié cette année les bonnes utilisations qui ont pu être faites des supports photographiques dans les dossiers qui en comportaient. Questionner le lien entre les deux éléments composant un sujet consiste à en envisager les deux sens de la relation. Ainsi, un candidat a-t-il ingénieusement articulé son questionnement autour des interactions réciproques de « ce que la stratification sociale fait à l'école » et de « ce que l'école fait à la stratification sociale ». Des connaissances fines telles qu'une restitution appropriée des analyses sociolinguistiques de Basil Bernstein n'ont ensuite fait que conforter une impression très favorable déjà installée.

Parmi les conseils à donner, on peut relever que les propos précis au niveau des faits, des dates, des noms sont toujours très appréciés. Ce truisme est un rappel destiné à signaler qu'à l'inverse les réponses faites de phrases inachevées, d'exemples et de termes approximatifs n'aident pas à énoncer des arguments clairs et accessibles pour l'auditoire. Il importe de faire preuve de rigueur dans l'exposition. Les exposés malaisés à suivre sont souvent la marque de connaissances confusément maîtrisées et maladroitement mobilisées. Il est donc préférable d'éviter les modalités d'expression inutilement compliquées au point d'entraver jusqu'à la compréhension des arguments qu'elles sont censées porter. Cette année encore, on peut regretter d'avoir assisté à des exposés où s'observait un net retrait au moment des questions ; les candidats se contentant de réponses très courtes. Les questions appellent un minimum de développements pour pouvoir pleinement apprécier la pertinence des raisonnements, la maîtrise des connaissances. De manière générale, répondre aux questions en plus d'une phrase en proposant des éléments un peu développés forme une règle de méthode de nature à aider le jury... et le candidat. Il s'agit d'une épreuve orale, par conséquent des éléments comme l'intonation, la clarté d'énonciation, la construction achevée des phrases ne doivent pas être négligés dans la mesure où ils contribuent à soutenir l'attention du jury. En outre, on peut considérer que le fait d'articuler à l'oral est une attente exigible de candidats dont un des débouchés probables est l'enseignement.

Les références et connaissances mentionnées doivent être assimilées un minimum. Les évocations hasardeuses reviennent à s'exposer au risque d'être pris en défaut lors de la séance de questions. Ainsi, le jury a-t-il pu constater que l'expression « mise à l'agenda politique » a été souvent convoquée mais n'a que très rarement donné lieu à des restitutions de connaissances précises et pertinentes. Constat semblable concernant Edmond Goblot dont le nom et le travail sont cités mais sans pouvoir apporter de précisions complémentaires.

Quelques illustrations de ce qu'on est censé ne pas ignorer... ayant pourtant pu donner lieu à des surprises et étonnements lors de cette session :

- \* l'école de Francfort devrait suggérer quelque chose à des candidats dont la formation philosophique est en général plutôt substantielle ;
- \* les lois Deferre sur la décentralisation pourraient susciter davantage de développements qu'une moue embarrassée ;
- \* le paradoxe d'Olson était censé correspondre à une interrogation facile ;
- \* la distinction société à solidarité organique / société à solidarité mécanique a pu s'avérer mystérieuse ;
- \* les travaux de Thévenot et Desrosières sur les PCS inconnus ; ce qui a pu être constaté auprès de plusieurs candidats.